

# FORMATION OBLIGATOIRE

## Taxi

### TAXI

Article R. 3120-8-2 du code des transports

#### — OBJECTIFS

La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur. Ce stage comporte quatorze heures de formation, pouvant être fractionnées en quatre périodes de trois heures trente au cours d'une période de deux mois maximum, et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports.

Chaque session de formation est organisée spécifiquement soit pour des conducteurs de taxi, soit pour des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

La formation comporte trois modules d'approfondissement obligatoires :

- A. - Droit du transport public particulier de personnes
- B. - Réglementation spécifique à l'activité taxi ou réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur, selon la profession du conducteur stagiaire
- C. - Sécurité routière

La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :

- D. - Anglais
- E. - Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- F. - Prévention et secours civiques

Le référentiel des connaissances est celui figurant en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur pour les modules A, B, C, D, E et celui figurant en annexes 1, 2 et 3 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » pour le module F.

Les modules d'approfondissement obligatoires A, B, C et le module d'approfondissement au choix D, E ou F sont traités chacun en trois heures trente.

**HEURES**  
27h

**JOURS**  
6 Jrs



**GRÉGORY**  
**RÉPONDRA À VOS QUESTIONS**

✉ [gregory.guerot@cemstbarth.com](mailto:gregory.guerot@cemstbarth.com)

☎ 0590 27 12 55